

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 27 mars 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 DVD 36** Distribution de gaz à Paris. Approbation du principe du renouvellement de la délégation du service public.

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu les articles L 1411-1 à L 1411-19 et L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux délégations de service public ;

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Vu les articles L 432-1 à L 432-13 du code de l'énergie ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 13 février 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris demande d'approuver le principe de renouvellement de la délégation de service public portant sur l'exploitation du réseau de distribution de gaz ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe du renouvellement de la délégation du service public portant sur l'exploitation du réseau de distribution de gaz.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à engager la procédure de délégation de service public et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**